



Saison 2024/2025

AUTORISATION A L'IMAGE

Nous soussignés (es) Madame et/ou Monsieur : _____

Parent(s) de _____

Autorise(nt) à l'association sportive de basket gétignoise :

- A ce que mon (mes) enfant(s) soit (ent) photographié(s) avec leur équipe
- A reproduire ou représenter pour des actions de communications (presse) dans le cadre de l'activité sportive
- A diffuser sur le site Internet du club et réseaux sociaux du club, photographies et réalisations sportives

En dehors de toute exploitation commerciale, et pour une durée indéterminée.

Cette autorisation est valable pour l'année en cours. Vous pouvez à tout moment modifier les choix faits ci-dessus par courrier adressé au Président.

L'article 9 du Code Civil donne à tout individu le droit à la protection de son image. (Ce droit concerne également une photographie collective, dans la mesure où l'intéressé est identifiable).

En cas de désaccord, merci de le préciser

Fait à _____ le _____
Signature(s)

TRANSPORTS

Le Président de l'Association de Basket GETIGNE BOUSSAY (ASBGB) ainsi que les Membres du Bureau, tiennent à vous informer **qu'ils se dégagent de toute responsabilité - heures de match, d'entraînements et de tournois, ainsi que tous les trajets concernant ces activités pour la saison 2024- 2025.**

J'autorise mon enfant Nom..... Prénom

Date de naissance, à être transporté, par une tierce personne, pour les différents matchs, tournois et entraînements, lors de la saison 2024– 2025.

Date et signatures des parents, précédées de la mention manuscrite « Lu et Approuvé » :

Document à fournir lors de l'inscription